



**CAISSE DE PENSIONS DU CERN  
RÉUNION ANNUELLE D'INFORMATION**

**20 octobre 2022**

# Bienvenue à la réunion annuelle d'information – Objectif

La réunion annuelle d'information est un élément important de notre stratégie de communication. Elle permet aux membres et aux bénéficiaires de prendre connaissance d'informations actualisées importantes et de poser des questions au Président du Conseil d'administration et à l'Administrateur.

La présentation d'aujourd'hui sera donnée en anglais. Elle fera l'objet d'une interprétation simultanée en français par webcast.

Un enregistrement de la réunion sera mis à disposition.

Nous ne donnons pas de conseils financiers. Veuillez vous adresser à [pensions.benefits@cern.ch](mailto:pensions.benefits@cern.ch) en cas de questions personnelles ou si vous avez des commentaires à formuler sur la présentation d'aujourd'hui.

# Ordre du jour

- 1 Message du Président du CACP
- 2 Message d'introduction de l'Administrateur
- 3 Services liés aux membres et aux prestations
- 4 Étude actuarielle périodique (2022)
- 5 Rapport annuel et états financiers 2021
- 6 Rapport sur les placements
- 7 Questions
- 8 Conclusion

# Message du Président du CACP

Réunion annuelle d'information 2022



Ossi Malmberg

Président  
du

Conseil d'administration de la Caisse de pensions

# But de la Caisse de pensions du CERN

*Le but de la Caisse est d'assurer ses membres et ses bénéficiaires ainsi que les membres de leur famille contre les conséquences économiques de l'invalidité, de la vieillesse et du décès.*

(article 1.01)

## La Caisse de pensions du CERN

- Le CERN et l'ESO, en tant qu'organisations internationales, disposent de leur propre système de protection sociale, dont un régime de pension, la Caisse de pensions du CERN.

## Un régime à prestations définies

- Les prestations versées ne dépendent pas de la valeur des placements sur les marchés

## Un régime fondé sur la solidarité

- Les résultats ne sont pas individualisés et toutes les prestations viennent d'un même pot commun.

# Message du Président du CACP

Le Conseil d'administration représente toutes les parties prenantes de la Caisse de pensions et veille à ce que le but de la Caisse soit atteint.

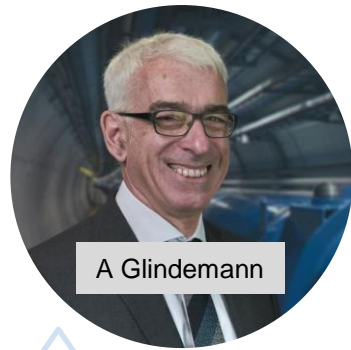
Malgré un contexte très difficile, la Caisse de pensions continue de servir ses bénéficiaires. En 2021, le montant total des prestations versées s'est élevé à 320 MCHF.

D'après la dernière étude actuarielle périodique, qui a pris fin en janvier 2022, le niveau de capitalisation a augmenté depuis 2019. Toutefois, depuis lors, les événements survenus en 2022 ont eu un impact.

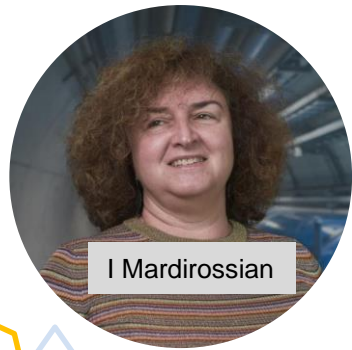
Le Conseil d'administration continue d'échanger avec le Conseil sur les questions liées aux risques, à la stratégie de placement, aux niveaux de capitalisation et à la performance de la Caisse de pensions.

Des échanges similaires et constructifs ont lieu avec le Comité d'audit. Durant l'année, le Conseil d'administration a ainsi répondu à un certain nombre de questions pertinentes des membres du Comité d'audit concernant les facteurs ESG, les contrôles, l'audit interne et les limites de risque pour les placements.

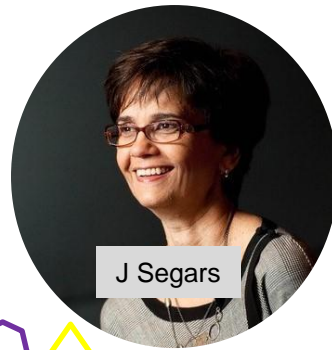
# CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DE PENSIONS



A Glindemann



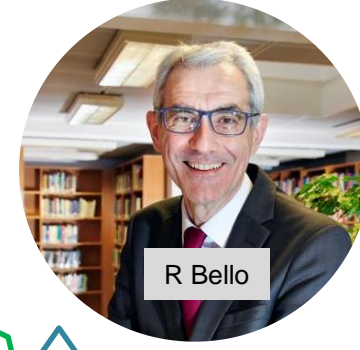
I Mardirossian



J Segars



O Malmberg



R Bello



T Groffmann



O Capatina



P Charpentier



A Hilka



D Ryckbosch



- Président CACP
- Présidente ATC
- Vice-présidente
- Président IC

- Conseil (ESO / CERN)
- Direction du CERN
- Groupement des anciens CERN / ESO
- AP (ESO/CERN)
- Membre professionnel

# Conseil d'administration de la Caisse de pensions - membres sortants

Le Conseil d'administration remercie M. Marcus Klug et M. Peter Hristov pour leur travail au service du Conseil d'administration et souhaite la bienvenue à leurs successeurs.



---

A quitté le CACP le 30 avril 2022  
après deux mandats de trois ans

---

Représentant du Conseil de l'ESO

---

Remplacé par M. Thomas  
Groffman



---

A quitté le CACP le 30 avril 2022  
après deux mandat de trois ans

---

Représentant de l'Association du  
personnel

---

Remplacé par M<sup>me</sup> Ofelia  
Capatina, pour l'Association du  
personnel. Remplacé à la vice-  
présidence par M<sup>me</sup> Isabelle  
Mardirossian

Le Conseil d'administration prend note que le mandat de M. Andreas Glindemann (Association du personnel de l'ESO) prendra fin le 31 octobre 2022 et souhaite la bienvenue à son successeur, M. Alain Delorme.



# Message d'introduction de l'Administrateur

Réunion annuelle d'information 2022



Doug Heron

Administrateur  
Caisse de pensions du CERN

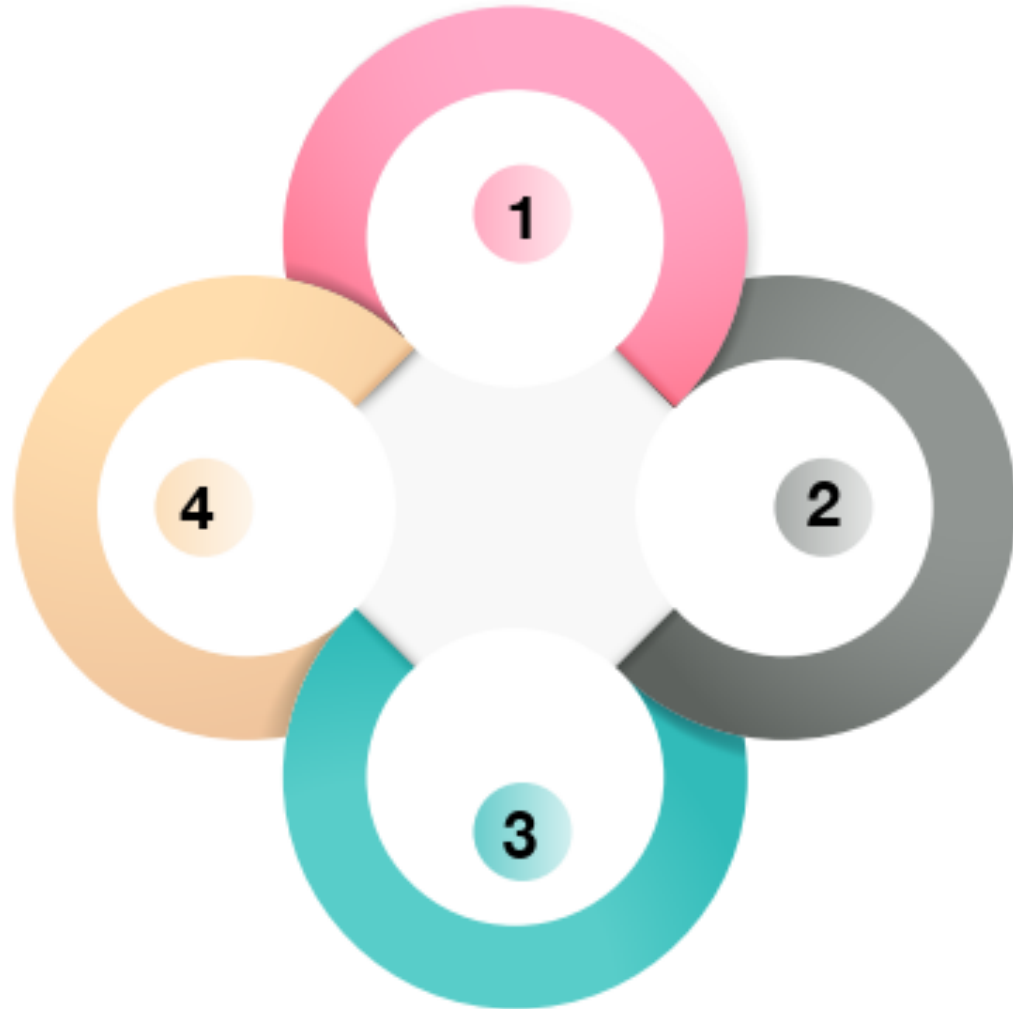
# Rappel sur votre statut de membre

Devenir membre	<p>Adhésion automatique liée à votre contrat de travail, si éligible</p> <p>L'Unité de gestion de la Caisse de pensions crée et gère votre dossier, et est votre interlocuteur en cas de questions</p> <p>Les prestations cumulées sont fonction de la période de service et de la rémunération de référence</p>
À la fin de votre contrat	<p>Vous devenez bénéficiaire (si vous avez plus que l'âge minimum de la retraite)</p> <p>Vous devenez bénéficiaire d'une pension différée (et percevrez votre prestation plus tard)</p> <p>Vous acceptez une valeur de transfert (obligatoire si vous avez moins de 5 années de service)</p>
Une fois bénéficiaire	<p>Une prestation de pension vous est versé jusqu'à votre décès</p> <p>Les prestations font l'objet chaque année d'une décision d'indexation</p> <p>Une prestation de conjoint survivant est versée après le décès si les conditions requises sont remplies</p>
Assurance décès ou invalidité	<p>Les prestations sont versées à vous ou à vos survivants pour les familles remplissant les conditions requises</p>
Transactions particulières	<p>Il existe des dispositions spécifiques pour la retraite anticipée, l'achat de prestations supplémentaires</p> <p>l'achat de droits à une pension de conjoint survivant en cas d'union après la fin du contrat</p>

# Fonctionnement de la gouvernance de la Caisse de pensions

Conseil du CERN	Autorité suprême: définit le Régime et son fonctionnement. Agit en tant qu'organe suprême de surveillance et approuve les politiques ou changements majeurs. Pour les cotisations et les prestations, le Conseil agit sur la recommandation du directeur général.
Principes de gouvernance	Définissent le fonctionnement de la gouvernance de la Caisse.
Conseil d'administration	Premier organe de surveillance. Comprend des membres professionnels (indépendants) et des représentants de toutes les parties prenantes. Se réunit tous les trimestres pour examiner la performance de la Caisse de pensions.
Comité de placement / Comité actuariel et technique	Sous-Comités du Conseil d'administration. Comprennent des experts qui donnent des avis et des orientations dans des domaines techniques.
Administrateur	Représentant légal de la Caisse. Équivalent d'un chef de département du CERN. Responsable de l'Unité de gestion et de toutes les activités confiées à la Caisse.

# Principes de gouvernance



**1** La Caisse fait partie intégrante du CERN et, à ce titre, n'a pas de personnalité juridique propre ; elle est placée sous la haute autorité du Conseil.

Les activités de la Caisse font partie des activités officielles du CERN et bénéficient des privilèges et immunités.

**2** La Caisse jouit d'une autonomie de fonctionnement au sein du CERN et est gérée conformément à ses Statuts et Règlements.

Le directeur général n'assume pas de responsabilités dans la gestion de la Caisse.

**3** Les actifs de la Caisse sont détenus séparément de ceux du CERN et servent exclusivement au but de la Caisse.

Ni le CERN ni l'ESO ne peuvent recouvrer, emprunter ou donner en nantissement les actifs de la Caisse.

**4** La surveillance de la Caisse est confiée au Conseil d'administration, assisté et conseillé par le Comité de placement et le Comité actuariel et technique. La gestion de la Caisse est confiée à l'administrateur de la Caisse.

# Gérer la Caisse de pensions

Administration des prestations	Tenir à jour les dossiers d'éligibilité Faire le lien avec les membres, les bénéficiaires et leurs survivants Donner des informations et répondre aux questions
Collecte des cotisations	Calculer et collecter les cotisations des membres et les contributions du CERN et de l'ESO
Gestion des actifs de la Caisse	Définir la stratégie de placement et l'appétence pour le risque Effectuer des placements dans des catégories d'actifs Surveiller la performance et intervenir pour obtenir des rendements stables
Surveillance du niveau de capitalisation	Travailler avec l'actuaire pour que les promesses de prestations (engagements) soient évaluées en totalité Passer en revue une centaine de facteurs de risque différents liés aux engagements pour avoir une vue équilibrée Mener à bien des études actuarielles périodiques pour déterminer le niveau de capitalisation
Gouvernance / Direction	Suivre les règles de la Caisse de pensions Travailler avec toutes les parties prenantes pour faire en sorte que la Caisse soit bien gérée Donner l'impulsion à l'équipe de l'Unité de gestion de la Caisse de pensions afin que des plans soient définis et que les objectifs soient atteints


# Partenaires stratégiques



Buck (UK)  
Services actuariels  
Évaluation des engagements



Northern Trust (UK)  
Conservation des actifs



UBS (CH)  
Principale banque  
Paiements



Apex (IRE)  
Services administratifs  
pour les placements



Ortec (CH)  
Consultant expert en risques  
Donne des avis sur les risques  
liés aux placements



Cour des comptes de Finlande  
Commissaire aux comptes  
Examen des comptes annuels



CERN / EY (CH)  
Auditeur interne  
Réalise des audits internes

# Services liés aux membres et aux prestations

Réunion annuelle d'information 2022

# Atteindre notre but en 2021

*Le but de la Caisse est d'assurer ses membres et ses bénéficiaires ainsi que les membres de leur famille contre les conséquences économiques de l'invalidité, de la vieillesse et du décès.*



## Suivi du ressenti

Mise en place d'un suivi du ressenti des membres et des bénéficiaires vis-à-vis de leur pension



## Versement des prestations mensuelles

320 MCHF pour 3 334 (100% exacts)



## Performance par rapport aux accords de niveau de service

11 services sur 13 notés vert. 2 notés orange (raison: forte demande et retards externes)



## Accueil des nouveaux membres

498 nouveaux membres. 3 961 membres au total.



## Accompagnement des sortants

346 départs (326 ont choisi une valeur de transfert, 23 une pension différée)



## Nouveaux bénéficiaires

59 nouveaux bénéficiaires



## Prendre soin des familles

Soutien à 127 familles de bénéficiaires décédés



# Démographie de la Caisse – Vue d'ensemble

## Membres et bénéficiaires

2

Bénéficiaires de plus de 100 ans

14

Bénéficiaires de moins de 21 ans



47

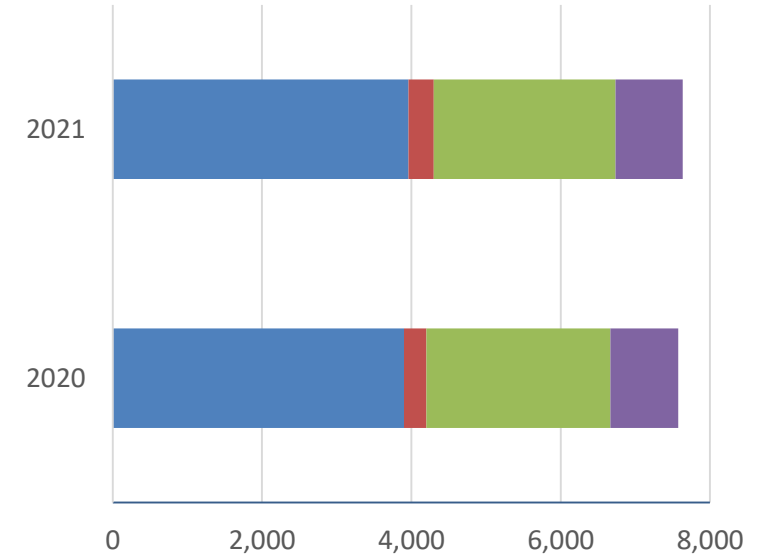
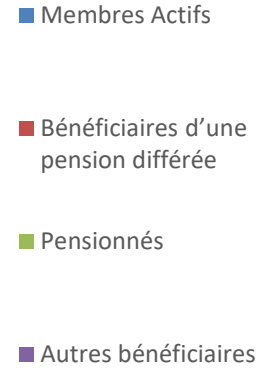
Pays de résidence des bénéficiaires

24

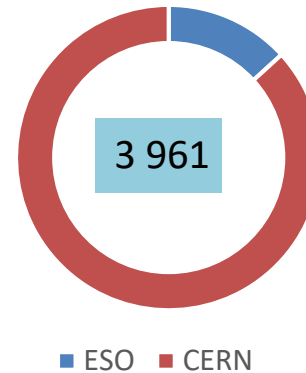
MCHF versés chaque mois

8

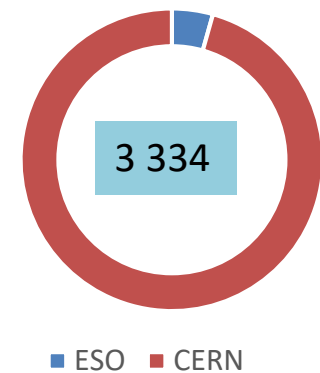
Bénéficiaires percevant des prestations depuis plus de 50 ans



## Membres par organisation



## Bénéficiaires par organisation



# Nous nous concentrons sur les besoins de nos membres

Les commentaires des membres et des bénéficiaires sont pris en compte pour déterminer nos priorités. Nous travaillons de manière constructive et suivie avec le GAC et l'Association du personnel. Nous tenons à jour un suivi du ressenti.

Aspects positifs: le service des prestations est apprécié et reconnu. L'Unité de gestion de la Caisse de pensions est efficace et facile à joindre.

Aspects moins positifs: les valeurs de transfert versées à ceux qui quittent la Caisse avec moins de 5 années de service semblent trop basses. Le mécanisme d'indexation annuelle est source de préoccupation. Les modalités de versement ne sont pas assez souples.

Nous avons lancé un projet de numérisation en 2021, et, en 2023, nous allons améliorer la gestion des processus et le traitement des documents. La Caisse de pensions s'engage à faire en sorte de répondre aux attentes des membres et des bénéficiaires dans les services qu'elle propose.

En 2022, nous avons lancé un examen périodique des facteurs et paramètres de la Caisse afin de veiller à ce qu'ils restent adaptés. Les valeurs de transfert sont également concernées.

# Service des prestations



Emilie Clerc



Pilar Herguedas



Garance Louvin

[pension-benefits@cern.ch](mailto:pension-benefits@cern.ch)

+41 22 767 8811

<http://pensionfund.cern.ch>

Building 5/5 (CERN)

# Étude actuarielle périodique

Réunion annuelle d'information 2022

# Étude actuarielle périodique

Qu'est-ce que c'est ?

Calcul complet de tous les actifs et passifs de la Caisse de pensions.  
Calcul effectué à partir des données actuelles, de prévisions et d'hypothèses pour l'avenir

À quelle fréquence ?

Réévaluations glissantes tous les 6 mois sous la forme d'un tableau de bord.  
L'évaluation complète est réalisée tous les 3 ans (ou plus souvent si nécessaire)

Qui l'effectue ?

Les calculs doivent être faits de manière indépendante. Ils sont réalisés par notre actuaire (Buck)  
Les prévisions concernant le rendement des actifs sont faites dans le cadre de l'étude sur les actifs à long terme (par Ortec)

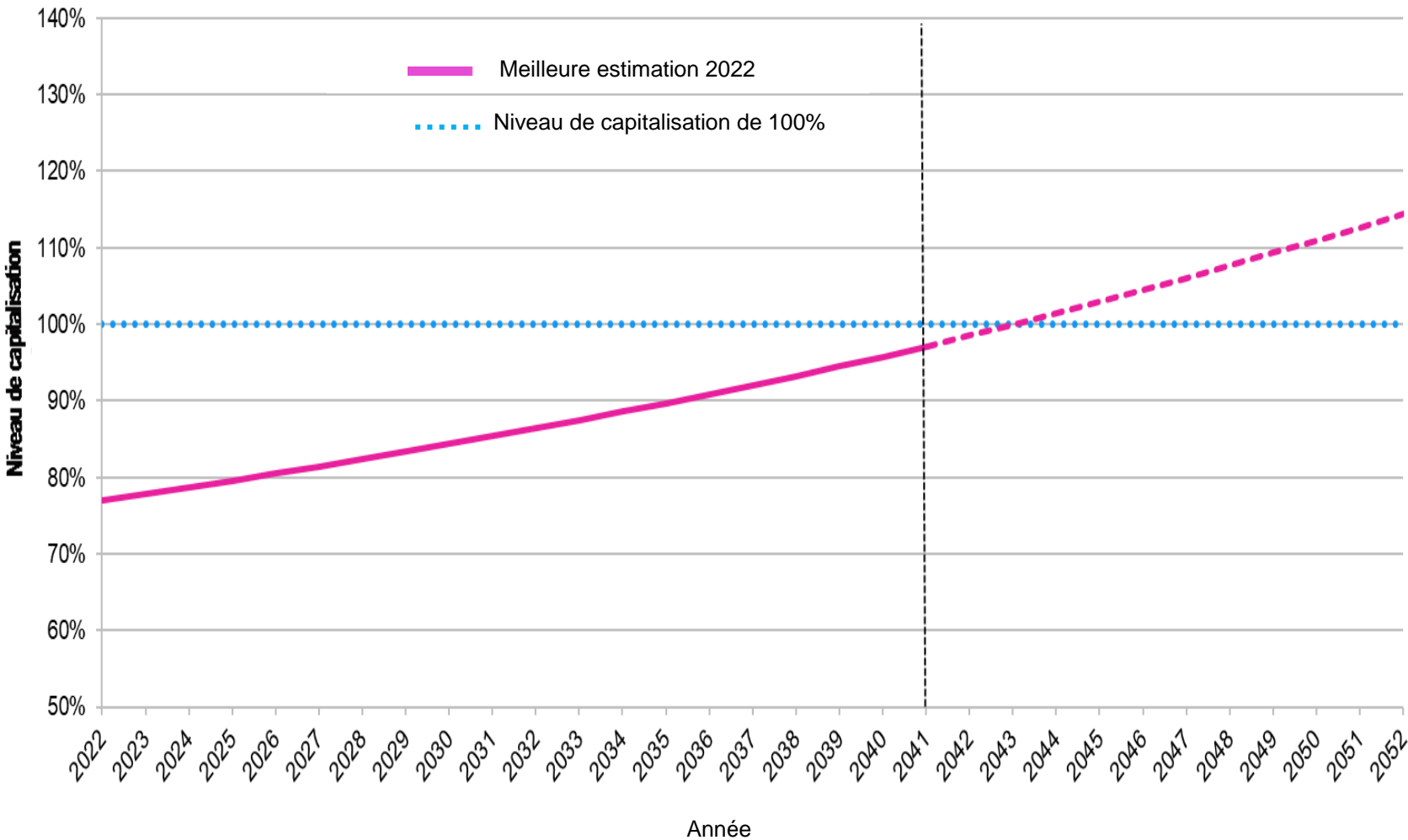
Quels résultats ?

Le niveau de capitalisation actuel s'est amélioré (2022: 77% ; 2019: 68%). Déficit plus que divisé par deux.  
La prévision à long terme est légèrement moins positive. La pleine capitalisation sera atteinte plus tard que prévu.

Éléments intéressants ?

L'espérance de vie de nos bénéficiaires est supérieure à celle des bénéficiaires des autres organisations intergouvernementales (facteur de 0,94 )  
D'ici 2052, la Caisse devrait verser 424 MCHF de prestations par an (+33%)

# Étude actuarielle – projection du niveau de capitalisation



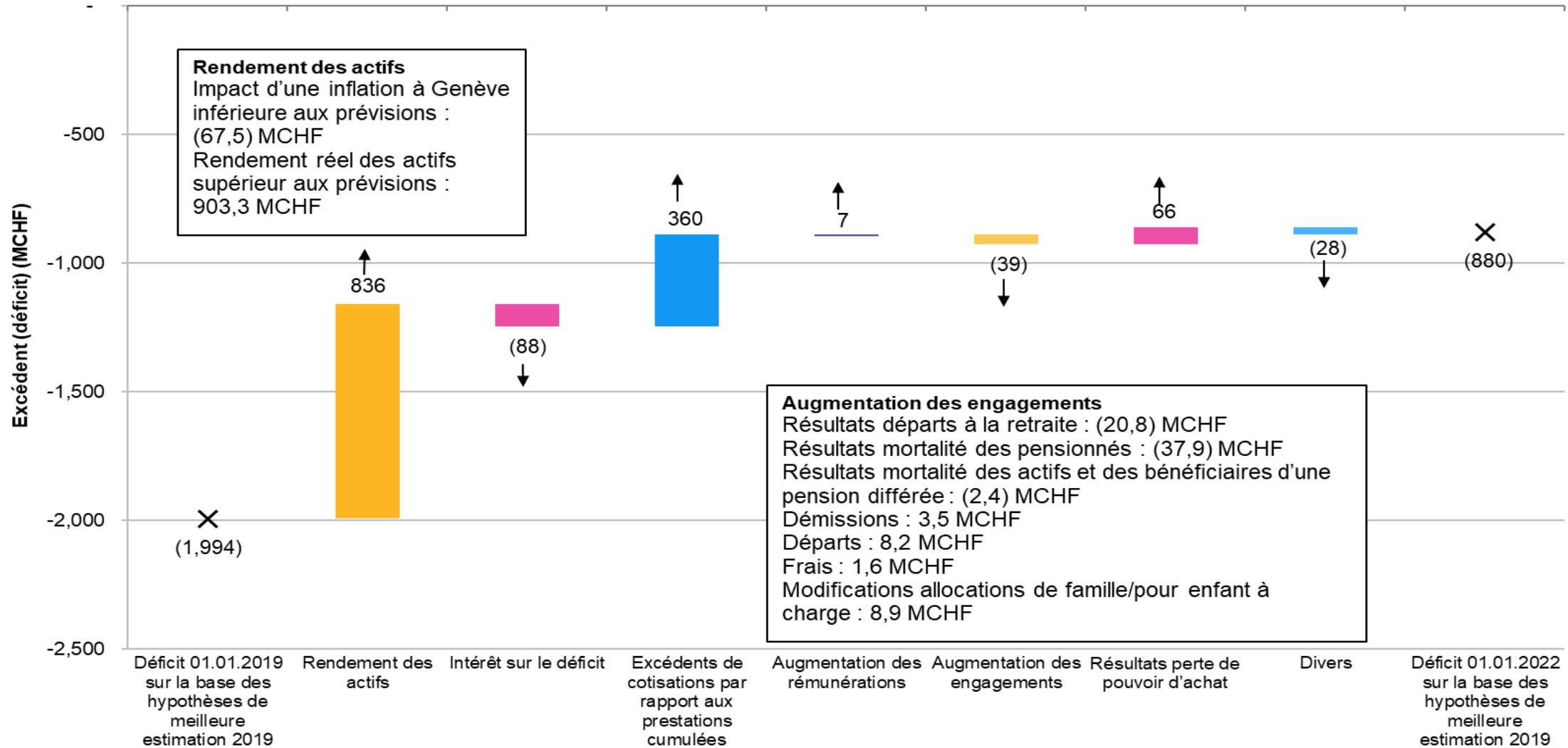
Recours à des hypothèses de meilleure estimation: 50% de chance que les résultats réels soient plus favorables que les résultats attendus, et vice versa

La pleine capitalisation devrait être atteinte en 2043

Niveau de capitalisation actuel: 77% (janvier 2022)

Trajectoire du niveau de capitalisation en 2022 inférieure aux prévisions

# Étude actuarielle – évolution depuis 2019



# Rapport annuel et états financiers 2021

Réunion annuelle d'information 2022



# Rapport annuel et états financiers 2021

Les états financiers sont établis selon les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et les bonnes pratiques des caisses de pension. Ils comprennent:

- Le rapport du Président du Conseil d'administration
- Le rapport du Conseil d'administration de la Caisse de pensions
- Des informations sur les conseillers externes et les prestataires de services
- Des informations sur la démographie de la Caisse
- Les états financiers et des notes explicatives
- La situation actuarielle de la Caisse
- Le rapport sur les placements

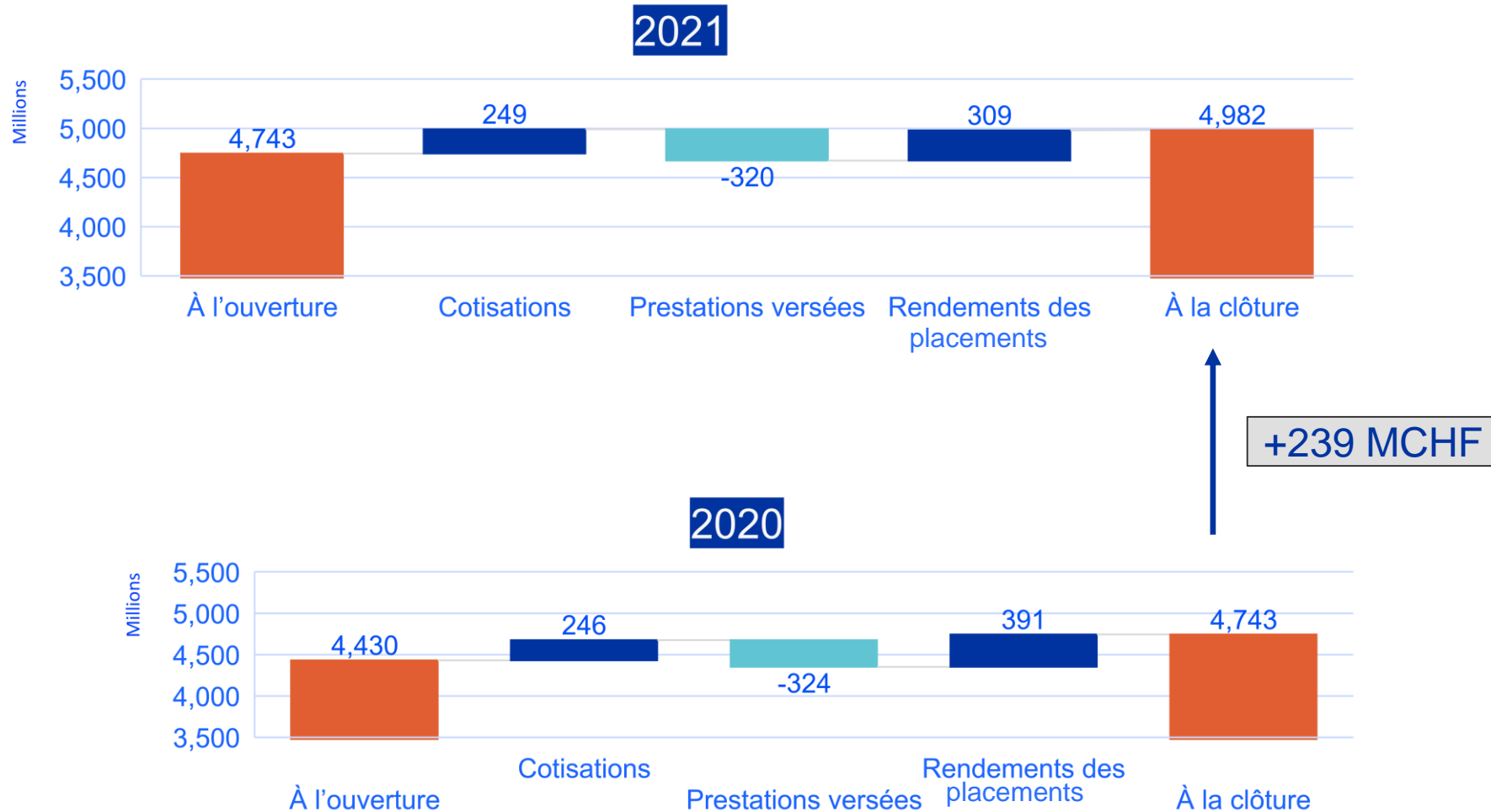


*Disponibles sur demande ou via <https://pensionfund.cern.ch/fr/rapport-annuel-et-etats-financiers>*

# Rapport annuel et états financiers 2021 (MCHF)

Taux de couverture:  
2021: 40,3%  
2020: 36,9%

Méthode comptable



# Rapport annuel et états financiers 2022

## Nouvelle présentation améliorée pour 2022:

- Plus d'informations sur la gouvernance
- Plus de transparence sur nos facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)
- Informations clés accessibles plus facilement

### MESSAGE FROM CEO

**MANAGEMENT COMMENTARY**

Report by the CEO

Another challenging year for members, beneficiaries and their families. The challenges of Covid-19 continued throughout 2021 and required the Fund to continue to adapt its working arrangements to best meet the needs of our members and beneficiaries. Our mission is to pay the benefits owed to our beneficiaries and we did this successfully throughout the year. I offer my thanks to colleagues in the Pension Fund Management Unit for their dedication and commitment to our mission during 2021, and to our members and beneficiaries for their support to us.

**Reporting the Funding Ratio**

Every three years, or earlier by exception, the Pension Fund conducts a Periodic Actuarial Review to determine the Funding Ratio, broadly defined as the sufficiency of its assets to meet obligations to pay pension benefits at the current time and over a specified time period, in order to the Funding Ratio that we update each year in the Annual Report & Financial Statements. The review is carried out by our Independent Actuary and sets a 'best estimate' view of the expected future returns from the investment of the Fund's assets. The results of the Periodic Actuarial Review will be reported to CERN Council in the late 2022 session and communicated to all of our stakeholders later in the year.

**Medium-term operating plan**

In the autumn of 2021 the PFGB endorsed the plans of the PFMU for 2022 and beyond. This Medium Term Operating Plan forms part of the integrated operational planning across CERN and sets out the strategy, new and ongoing projects when the work involved requires a significant use of resources. In our plan there are a total of 37 different commitments: 16 recurring, 9 new and 12 continuing. The plan includes the implementation of technology upgrades to increase our efficiency, strengthen our controls and improve the experience of our members and beneficiaries when interacting with us such as with reduced equipment for paper forms.

**Our work on Responsible Investment**

During the year and following completion of a Working Group led by members of the PFGB, the Pension Fund set out an ambitious work plan to channel its focus and add momentum to our Responsible Investment journey.

1 | Pension Fund

### MEMBERS AND BENEFICIARIES

Over **24** million CHF benefits paid each month

Welcomed **498** new members

**BENEFITS SERVICE OVERVIEW OF THE YEAR 2021**

"The purpose of the Fund is to insure its members and beneficiaries as well as the members of their families against the economic consequences of disability, old age and death. (Article 1.1.01)".

Last year saw another difficult year for many of the Fund's members, beneficiaries and their families as a result of the COVID-19 pandemic and the resulting restrictions in many countries. CERN implemented a four-level COVID-19 scale, including determining conditions for onsite access. Whilst the overarching objective remained to safeguard the health and safety of everybody on the CERN sites, it did mean that many beneficiaries were not being able to visit the Benefits Service in person. The Benefits Service was still able to provide a seamless service using other communication means and thanks to the patience and flexibility of members and beneficiaries.

**Amendments to Fund's Rules and Regulations (effective 1 January 2021)**

The beginning of the year saw amendments to the Fund's Rules and Regulations, including the introduction of the possibility of a fractional purchase of a surviving spouse's pension, for beneficiaries who married after retirement and since 2006. The amendments to Article 11.5.08 introduced the possibility to purchase a defined tranche 20%, 40% or the maximum 55% of the deceased beneficiary's pension. An introductory measure allowed beneficiaries who were already married on 1 January 2021 to submit a request to procure an entitlement to all or part of a surviving spouse's pension, where no entitlement to a surviving spouse's pension from the Fund pre-existed or had been procured. During the 180 days when the introductory measure was available twenty five beneficiaries requested calculations and of those seven chose to procure the entitlement. A number of these beneficiaries elected to purchase a reduced spouse's pension i.e. 20% or 40% of the deceased beneficiary's pension.

The amendments to the Fund's Rules and Regulations also included the introduction of a specific article setting out the definition of fraud, as well as new articles to describe the Fund's process for the recovery of undue payments or the refund of overpayments. A number of technical changes were also included to align the Rules with existing practices.

2021 | 15

### GOVERNANCE

**GOVERNANCE PRINCIPLES FOR CERN PENSION FUND**

- 1 The Fund is an integral part of CERN, has no separate legal personality and is under the supreme authority of the Council. The activities of the Fund are part of the official activities of CERN and benefit from privileges and immunities.
- 2 The Fund has operational autonomy within CERN and shall be managed in accordance with its Rules and Regulations. The Director-General shall have no responsibilities with respect to the management of the Fund.
- 3 The assets of the Fund shall be held separately from those of CERN and shall be used solely for the purposes of the Fund. Neither CERN nor ESO shall maintain, borrow or impose a lien upon the assets of the Fund.
- 4 The oversight of the Fund shall be entrusted to the Governing Board, assisted and advised by the Investment Committee and Actuarial and Technical Committees. The management of the Fund shall be entrusted to the Chief Executive Officer.

10 | Pension Fund



PENSION FUND

Annual Report and Financial Statements  
for the year ended 31 December 2021



# Rapport sur les placements

Réunion annuelle d'information 2022

# Gérer les actifs de la Caisse de pensions

Les actifs de la Caisse  
c'est quoi ?

La Caisse de pensions verse des prestations en puisant dans ses ressources financières: les fonds qu'elle a constitués grâce aux cotisations et aux rendements des placements.

Pourquoi faire des  
placements ?

La Caisse de pensions n'est viable que si elle parvient à obtenir des rendements, à long terme, supérieurs au taux d'inflation. On parle de rendements réels positifs.

Avons-nous un  
objectif ?

Obtenir un rendement égal ou supérieur aux taux d'actualisation réel (actuellement de 2,6%)  
Gérer le portefeuille dans le respect de la limite de risque de  $\pm 8\%$  avec une valeur à risque conditionnelle de 5 %

Qui gère les actifs ?

L'Unité de gestion et des conseillers proposent au Conseil d'administration, pour approbation, une stratégie et une limite de risque.

La mise en œuvre de la stratégie est confiée à l'Unité de gestion, sous la supervision du Conseil d'administration.

L'Unité de gestion sollicite des avis ou externalise certaines stratégies, mais la plupart des actifs sont gérés en interne.

Quels sont les risques ?

Pratiquement tous les grands événements se produisant dans le monde ont un effet sur les marchés financiers, positifs ou négatifs.

Diversifier les actifs est un élément essentiel de la gestion des risques.

Il est nécessaire d'avoir une vision et une approche à long terme pour faire face à la volatilité.

# Allocation stratégique des actifs



## Métaux précieux

- Réserve de valeur, diversification des risques



## Fonds de capital-investissement

- Accès à la croissance du capital de départ avec une prime pour la complexité et le risque



## Fonds spéculatifs

- Gestion des risques; accès à des rendements positifs par rapport à l'indice de référence grâce à une gestion active



## Actions

- Accès à la croissance du capital et aux revenus des bénéfices des entreprises



## Actifs réels

- Appartements, hôtels, bâtiments à usage de bureaux: réserve de valeur, revenu stable et protection contre l'inflation

Yield	0.2516	Price as of 01/13/2017	43.00	107/13/18	0.12788	
Workout	0.1000	on	01/13/2017	43.00	01/13/17	0.00000
SI	0.2516	Trade	11/20/2016	Risk	0.00000	
Floater Information						
Benchmark	US000031	Assumed Rate	0.2516	To	01/13/17	0.05
Quoted Margin	20.00	Coupon	0.625	Not Duration	0.115	0.117
Next Pay	01/13/2017	Coupon Freq	Quarterly	Risk	0.119	0.117
Index to	01/13/2017	Ratio Freq	Quarterly	Connectivity	0.000285	0.000722
OAS	0.00000	by	101	on	1191	1
Invoice	0.00000	by	101	on	1191	1
Rate	0.2516	Option Premium	N/A	Face	1.000	

## Titres à revenu fixe

- Avantage de la liquidité, avec une prime par rapport aux dépôts en espèces pour un risque de défaut limité

# Actifs immobiliers détenus directement

## Suisse



Geneva



Geneva



Geneva

## France



Paris



Paris



Paris



Région proche de Genève



Paris



Paris

## Allemagne



Berlin

## Royaume-Uni



London



London

# Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (facteurs ESG)

En 2021, la Caisse a approuvé sa première politique environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) après avoir longuement consulté des structures homologues et nos parties prenantes.

La Caisse se concentre sur un petit nombre d'actions pertinentes et ne cherche pas à devenir un investisseur activiste ni à faire de l'écoblanchiment.

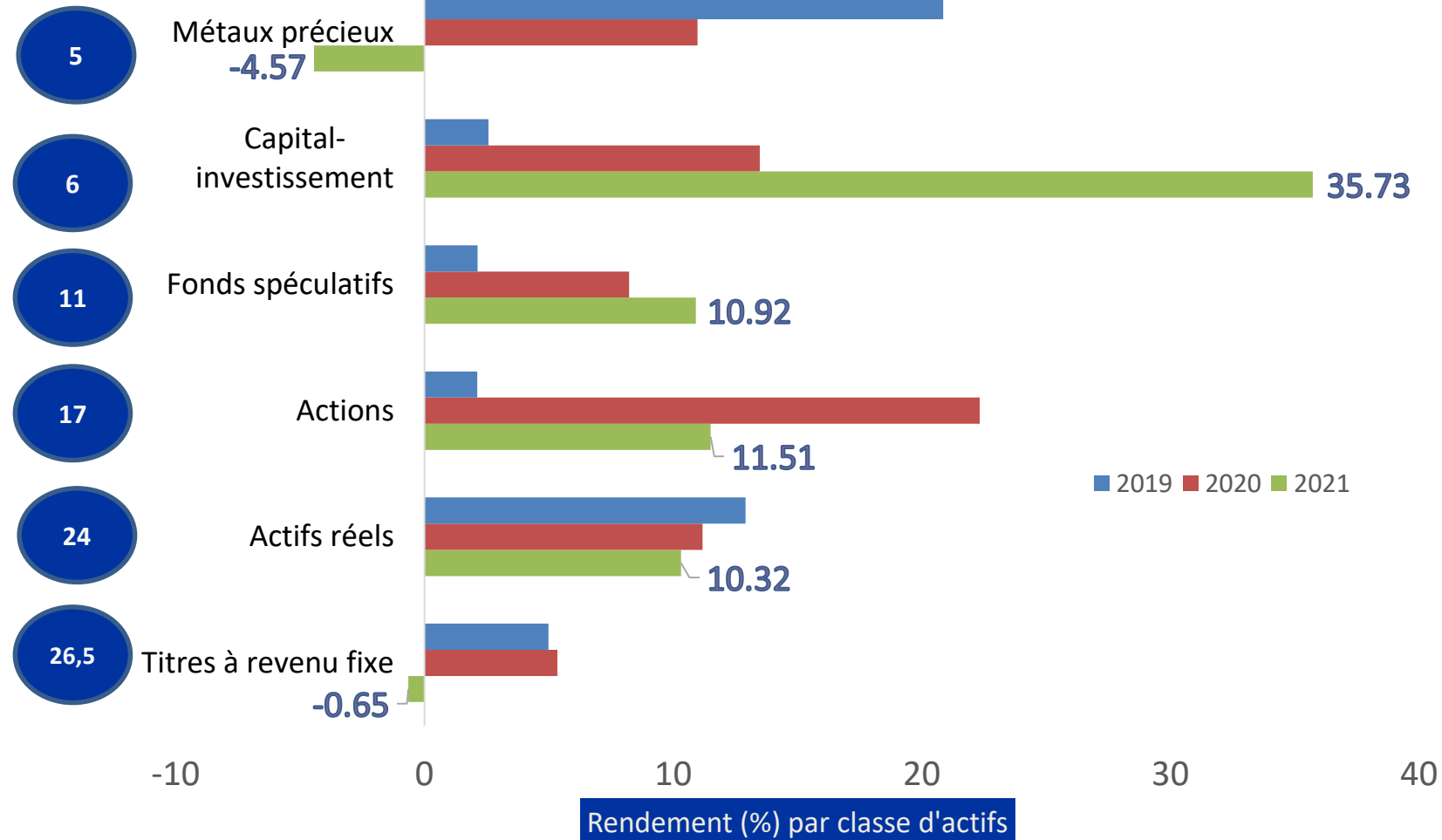
Un ambitieux programme de travail ESG est en cours de définition et le programme pour 2022 est en bonne voie. Cela comprend l'établissement d'un modèle de scénario de changement climatique et la détermination de l'empreinte carbone du portefeuille

Plus d'informations seront communiquées à ce sujet dans le rapport annuel et les états financiers 2022



# Rendements par classe d'actif - 2021

## % de l'allocation stratégique des actifs (SAA)



Rendement total de 6,59% en 2021

Inférieur au niveau de 2020 (9,21 %)

+4,55 pp par rapport à l'objectif

Surperformance cumulée depuis 2011: +41,35 pp

# Marchés financiers en 2022

## Forte inflation

- Causes: stimulus des mesures Covid + perturbation des échanges + prix de l'énergie

## Craintes de récession

- Perspectives négatives pour de nombreux secteurs
- La crise du coût de la vie influe sur la confiance
- Mesures d'économies d'énergie

## Perturbation des échanges

- Le conflit en Ukraine et les confinements liés au Covid ont eu un effet sur le commerce mondial

## Dans l'ensemble

- Fort impact sur le niveau des actifs à court terme
- Patience et prudence de mise
- La Caisse applique une limite notionnelle de -8% de pertes en moyenne dans les 5% des scénarios les plus défavorables

# Questions

Réunion annuelle d'information 2022

# Conclusion

Réunion annuelle d'information 2022

# Conclusion

Merci de votre participation à cette réunion. Nous espérons qu'elle aura été instructive.

La Caisse de pensions continue d'atteindre son but, à savoir payer les prestations.

Des défis nous attendent, mais ce n'est pas la première fois et la Caisse de pensions est bien placée au vu des conditions sur les marchés

Veuillez contacter le Service des prestations si vous avez des questions ou des commentaires.



[home.cern](http://home.cern)